SOAME
Groupe SOAME

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

Travaux de requalification de la rue Perrinon Ouest

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	202610011701
Date limite de remise des plis	***30/11/2026*** à ***17:00***
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT 2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE 3
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS 4
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION 7
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 11

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

SOAME
Groupe SOAME
Représentant : Nicolas Gauvin Directeur Général Délégué
Adresse : SOAME
rue Victor Sévère
Fort-de-France
97200 Fort-de-France

L'acheteur agit pour le compte de **Ville de Fort-de France**.

La personne en charge du dossier est : Guillaume SERRIS Chargé d'opération

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Travaux de requalification de la rue Perrinon Ouest**

Dans le cadre du programme "Action cœur de ville" visant à remoderniser la ville de Fort-de-France, ainsi que du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, l'opération a pour objet l'aménagement du tronçon ouest de la Rue Perrinon.

Code CPV	Libellé CPV
34928400-2	Mobilier urbain
45211360-0	Travaux de développement urbain
32400000-7	Réseaux
45232410-9	Travaux d'assainissement
45233252-0	Travaux de revêtement de rues
77211600-8	Plantation d'arbres par ensemencement
41110000-3	Eau potable
34993000-4	Éclairage public
45316110-9	Installation de matériel d'éclairage public

- **Eléments clé du contrat :**

Objet du contrat	Travaux de requalification de la rue Perrinon Ouest
Acheteur	SOAME
Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
Structure	2 lots
Lieu d'exécution	Centre Ville de Fort-de-France - Rue Perrinon Ouest
Délai	Variable selon les prestations du contrat
Développement durable	Clause sociale - Clause environnementale - Critère environnemental
Pénalités de retard	500 € par jour de retard
Forme des prix	Prix révisables (formule), formule variable selon les prestations. Prix forfaitaires
Avance	Prévue (taux 15 %)
Délai de paiement	30 jours

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 2 lots :

Type	Objet	Durée du contrat
Lot	Terrassements, voirie, assainissement EP et EU, eau potable, éclairage public et réseaux divers (CPV 45233252-0 : Travaux de revêtement de rues - 32400000-7 : Réseaux - 45232410-9 : Travaux d'assainissement - 45316110-9 : Installation de matériel d'éclairage public - 45112500-0 : Travaux de terrassement - 41110000-3 : Eau potable - 34993000-4 : Éclairage public)	25 mois à compter de l'OS de démarrage
Lot	Plantations et mobilier urbain (CPV 45112700-2 : Travaux d'aménagement paysager - 45233293-9 : Installation de mobilier urbain)	36 mois à compter de l'OS de démarrage

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC
- Acte d'engagement
- BPU
- CCAP
- CCTP
- DQE
- Plans
- Annexe

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **5 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info.

- **Sans suite :**

À tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Le candidat ne peut pas répondre en qualité de membre de plusieurs groupements.
Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles*
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Moyens techniques	*Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature*
Qualifications professionnelles	*Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)*
Références travaux	*Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précisions s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin*

Document	Descriptif
Autres justificatifs	
Gestion environnementale	*Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Enfin, la note méthodologique du candidat ne devra pas excéder 50 pages.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : AWS profil acheteur

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. **Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération.** Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

- **Modification du groupement :**

Le candidat peut demander à l'acheteur au cours de la consultation et avant signature du contrat, l'autorisation de se constituer en groupement ou de modifier la composition de son groupement. Cette autorisation est accordée par l'acheteur sous réserve que le groupement présente les capacités économiques, financières, techniques et professionnelles requises, ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lot 1 :

Critère	Descriptif
1. Valeur technique (coef. 45 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique
- Phasage, maintien des accès et sécurité (20 pts)	Organisation des travaux par secteurs et cohérence du planning ; maintien du cheminement piéton accessible, des accès aux logements et commerces et des livraisons ; interventions au droit des seuils ; information des riverains et prise en compte des situations d'urgence.
- Méthodologie de réalisation détaillée (15 pts)	Méthodes prévues pour les terrassements, la maîtrise des eaux et les pompages, les réseaux, les caniveaux, la chaussée réservoir et le dallage ; traitement des points singuliers et coordination des interfaces avec le lot n° 2.
- Moyens affectés, études et approvisionnements (10 pts)	Organisation de l'équipe et rôle du personnel d'encadrement ; adaptation des matériels aux emprises et aux avoisinants ; organisation des études d'exécution, des points d'arrêt et des commandes ; disponibilité et réapprovisionnement des dalles, caniveaux et grilles ; organisation de l'astreinte prévue au marché. Le candidat présentera notamment un phasage par secteurs, un planning prévisionnel et les dispositions envisagées pour maintenir l'accès à une porte pendant les travaux de raccordement de son seuil.
2. Prix des prestations (coef. 40 %)	Pour chaque lot, le critère prix sera apprécié à partir du montant total hors taxes du DQE remis par le candidat, calculé sur la base des quantités indiquées par le maître d'ouvrage. La note attribuée à chaque offre sera calculée selon la formule suivante : N=40 ×Pmin/P Avec : N : note obtenue par l'offre analysée, sur 40 points ; Pmin : montant HT de l'offre la moins chère retenue pour l'analyse du lot considéré ; P : montant HT de l'offre analysée pour ce même lot. L'offre la moins chère retenue pour l'analyse obtiendra la note maximale de 40 points. Les notes seront calculées avec quatre décimales pour le classement des offres. Examen des offres susceptibles d'être anormalement basses L'acheteur examinera les offres afin de détecter celles susceptibles d'être anormalement basses au regard des prestations à réaliser. Cette analyse pourra notamment s'appuyer sur les montants des autres offres, l'estimation du maître d'œuvre, la décomposition des prix et la cohérence des moyens proposés. À partir de cinq offres comparables pour un même lot, un seuil indicatif pourra être calculé à partir de la moyenne des offres, après retrait du montant le plus bas et du montant le plus élevé pour le seul calcul de cette moyenne. Une offre inférieure de plus de 15 % à cette moyenne fera l'objet d'une attention particulière. Ce seuil constitue un outil de détection. Son franchissement n'entraînera pas le rejet automatique de l'offre et ne fera pas obstacle à l'examen d'autres offres paraissant anormalement basses. Lorsque l'acheteur estimera qu'une offre paraît anormalement basse, il demandera au candidat les précisions et justifications nécessaires. Après examen de celles-ci, l'offre sera rejetée si l'acheteur établit son caractère anormalement bas, dans les conditions prévues par le Code de la commande publique. Les offres rejetées à ce titre ne seront pas retenues pour déterminer le montant de l'offre la moins chère servant au calcul de la note prix.

Critère	Descriptif
	Examen des offres excédant le budget L'acheteur examinera les offres au regard des crédits budgétaires alloués au lot concerné, déterminés et établis avant le lancement de la consultation. Une offre dont le montant excède ces crédits pourra être qualifiée d'inacceptable et traitée dans les conditions prévues par le Code de la commande publique et les dispositions de la consultation.
3. Performances en matière de protection de l'environnement (coef. 15 %)	Les performances en matière de protection de l'environnement sont appréciées au regard du contenu du mémoire technique
- Approvisionnement et impact des du transport des fournitures principale (6 pts)	Produits proposés pour les dalles, les corps de caniveaux et les grilles, avec leur fabricant et leur site de fabrication ; parcours et modalités d'acheminement jusqu'au chantier ; dispositions justifiées pour limiter les impacts du transport. Les corps de caniveaux et leurs grilles pourront être présentés séparément.
- Gestion et valorisation des matériaux et déchets (5 pts)	Organisation du tri, identification des filières, traçabilité et dispositions de valorisation ; organisation du réemploi des bordures en granite et prévention des mélanges ou des pollutions de matériaux.
- Protection des eaux, des sols et de la structure réservoir (4 pts)	Prévention des pollutions et maîtrise des eaux de chantier, des laitances et des fines ; protection de la couche réservoir et des fosses de plantation pendant les travaux.

Lot 2 :

Critère	Descriptif
1. Valeur technique (coef. 45 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique
- Qualité et approvisionnement des végétaux et fournitures (15 pts)	Identification, dimensions, disponibilité et conditionnement des végétaux ; protection pendant le transport ; caractéristiques et disponibilité des fournitures principales, notamment les mobiliers et les pare-racines.
- Méthodologie de réalisation et coordination avec le lot n°1 (15 pts)	Réception des fosses et supports ; pose des pare-racines ; mise en place des terres, plantations et mobiliers ; protection des ouvrages et gestion des interfaces avec le lot n° 1.
- Entretien et suivi des plantations pendant deux ans (15 pts)	Programme de visites et d'arrosage, moyens affectés, suivi de la reprise et de l'état sanitaire, interventions correctives et après événement climatique, tenue du carnet d'entretien et organisation des constats de fin de première et de deuxième année. Le candidat présentera notamment un programme prévisionnel d'entretien sur vingt-quatre mois, adapté aux végétaux, aux saisons et aux exigences minimales du CCTP.
2. Prix des prestations (coef. 40 %)	Pour chaque lot, le critère prix sera apprécié à partir du montant total hors taxes du DQE remis par le candidat, calculé sur la base des quantités indiquées par le maître d'ouvrage. Pour le lot n° 2, le montant pris en compte comprend les prestations d'entretien des plantations pendant les deux années prévues au marché. La note attribuée à chaque offre sera calculée selon la formule suivante : N=40 ×Pmin/P Avec : N : note obtenue par l'offre analysée, sur 40 points ; Pmin : montant HT de l'offre la moins chère retenue pour l'analyse du lot considéré ; P : montant HT de l'offre analysée pour ce même lot. L'offre la moins chère retenue pour l'analyse obtiendra la note maximale de 40 points. Les notes seront calculées avec quatre décimales pour le classement des offres. Examen des offres susceptibles d'être anormalement basses L'acheteur examinera les offres afin de détecter celles susceptibles d'être anormalement basses au regard des prestations à réaliser. Cette analyse pourra notamment s'appuyer sur les montants des autres offres, l'estimation du maître d'œuvre, la décomposition des prix et la cohérence des moyens proposés.

Critère	Descriptif
	À partir de cinq offres comparables pour un même lot, un seuil indicatif pourra être calculé à partir de la moyenne des offres, après retrait du montant le plus bas et du montant le plus élevé pour le seul calcul de cette moyenne. Une offre inférieure de plus de 15 % à cette moyenne fera l'objet d'une attention particulière. Ce seuil constitue un outil de détection. Son franchissement n'entraînera pas le rejet automatique de l'offre et ne fera pas obstacle à l'examen d'autres offres paraissant anormalement basses. Lorsque l'acheteur estimera qu'une offre paraît anormalement basse, il demandera au candidat les précisions et justifications nécessaires. Après examen de celles-ci, l'offre sera rejetée si l'acheteur établit son caractère anormalement bas, dans les conditions prévues par le Code de la commande publique. Les offres rejetées à ce titre ne seront pas retenues pour déterminer le montant de l'offre la moins chère servant au calcul de la note prix. Examen des offres excédant le budget L'acheteur examinera les offres au regard des crédits budgétaires alloués au lot concerné, déterminés et établis avant le lancement de la consultation. Une offre dont le montant excède ces crédits pourra être qualifiée d'inacceptable et traitée dans les conditions prévues par le Code de la commande publique et les dispositions de la consultation.
3. Performances en matière de protection de l'environnement (coef. 15 %)	Les performances en matière de protection de l'environnement sont appréciées au regard du contenu du mémoire technique
- Impact des fournitures et de leur acheminement (7 pts)	Identification des fournitures principales, de leurs sites de fabrication ou de production et de leur acheminement ; regroupement des livraisons et autres dispositions justifiées de réduction des impacts des transports.
- Gestion de l'eau pendant l'entretien (5 pts)	Organisation des arrosages adaptée aux espèces, aux saisons et à l'état des végétaux ; contrôle des besoins, limitation des pertes et modalités d'approvisionnement en eau.
- Gestion des terres, paillages et déchets (3 pts)	Protection et gestion des terres ; mise en œuvre et entretien du paillage ; tri et valorisation des déchets végétaux et des emballages.

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération**.
Les critères sont notés : **Sur 100**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Acte d'engagement signé	Acte d'engagement
Attestation de salariés étrangers	Liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L5221-2 du Code du travail. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié : 1° Sa date d'embauche ; 2° Sa nationalité ; 3° Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, extrait KBIS, extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrive compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur https://www.marches-publics.info. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de la Martinique
12 rue du Citronnier - Plateau Fofo
CS 17103
Schoelcher
97271 Schoelcher Cedex
Téléphone : 05 96 71 66 67
Courriel : greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr
Télécopie : 05 96 63 10 08
Site internet : martinique.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, conformément au règlement (UE) 2016/679. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, puis si nécessaire directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021